Education : l'esprit critique... sans l'honnêteté intellectuelle

Le Monde.fr | 27.07.2012 à 09h12 •

Par Lionel Lorrain, professeur de sciences économiques et sociales

Que dit la tribune publiée le 13 juillet 2012 à propos du nouveau programme et des nouvelles épreuves de sciences économiques et sociales au bac ES ? Il dit tout simplement qu'on veut empêcher les élèves de penser ("en interdisant les sujets qui suggèreraient aux élèves de répondre sous forme de débat argumenté"), et les formater ("inflation des notions et savoirs que les élèves sont censés maîtriser, priorité donnée à l'exposé de prétendus fondamentaux au détriment de l'étude des questions de société, cloisonnement rigide entre l'économie et les autres sciences sociales").

Et à sa lecture, il semble impossible de refuser d'y apporter son soutien. Sauf à connaître avec précision la réalité à laquelle il se réfère : les programmes et les épreuves de SES – ce qu'on ne peut exiger de ceux des signataires qui ne sont pas enseignants en SES. Ces arguments sont ressassés par les dirigeants de l'APSES, vraisemblablement auteurs de ces lignes, avec une malhonnêteté intellectuelle crasse.

D'abord les inexactitudes. S'il est vrai que les précédents programmes n'établissaient pas de distinction officielle entre science-économique et sociologie, les thèmes abordés, comme "La socialisation : déterminismes ou interactions" (classe de première) laissaient peu de doute quant aux savoirs de référence. Mais surtout, il est faux d'écrire "cloisonnement rigide entre l'économie et les autres sciences sociales". En effet, les nouveaux programmes de première et terminale proposent une partie "Regards croisés" dans laquelle sont posées des questions amenant enseignants et élèves à mobiliser des connaissances émanant de différents champs disciplinaires. Il est toujours possible de débattre de l'horaire insuffisant accordé à ces regards croisés, mais il est malhonnête de les passer sous silence.

Pour ce qui concerne les nouvelles épreuves, il est également malhonnête de dire qu'on va interdire les débats et de demander le retour aux anciennes épreuves. Pourquoi ? D'abord parce que l'épreuve de dissertation, ô combien difficile, est conservée au bac ES, et c'est légitime. Mais cette épreuve change : le dossier documentaire ne comportera plus que 3 ou 4 documents (contre 6 ou 7 auparavant) "de nature strictement factuelle" (BO spécial n°7 du 6 octobre 2011). Cette modification fait suite au fait que trop souvent des documents n'étaient que des rappels de cours. Était-ce là à strictement parler une épreuve de réflexion ?

Ensuite, la nouvelle "épreuve composée", empêche-t-elle les élèves de débattre ? Cette nouvelle épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances acquises à travers trois exercices de nature différente : deux questions de cours ; une question portant sur un document factuel ; un raisonnement appuyé sur des documents factuels. A aucun moment il n'est écrit que le candidat ne peut débattre... L'épreuve précédente évaluait les candidats sur leur capacité à répondre à des questions concernant des documents et à traiter une "question de synthèse" dont la formulation imposait un plan obligatoire, parfois artificiel. Où était le débat ? Où était la réflexion ?

Madame et messieurs les chercheurs, en toute bonne foi n'avez-vous pas signé un papier qui dénonce un scandale... imaginaire ?

Enfin sur la question de la formation du citoyen, les propos sont problématiques à plusieurs titres. Si les sciences économiques et sociales sont nécessaires à la construction d'une citoyenneté éclairée, ce que je crois, alors l'argumentaire est très mauvais : cette discipline doit être enseignée à tous les citoyens en construction et pas seulement aux lycéens de la série ES. L'APSES œuvre certes à l'intégration de cette discipline scolaire au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, mais oublie au passage ceux qui n'y accèderont pas après le collège.

Par ailleurs, admettons l'argument de la formation du citoyen, que dire de ceux qui échoueront aux épreuves du bac, qu'elles soient anciennes ou nouvelles ? Qu'ils ne sont pas totalement citoyens ? Ce serait osé. Cela dit, il existe un enseignement intitulé "Éducation civique juridique et sociale", que certains professeurs de SES sont chargés de mener, mais plus souvent des professeurs d'histoire et géographie, lequel sélectionne "un nombre limité d'objets d'études" et qui doit permettre, en s'appuyant sur des connaissances souvent issues des sciences sociales, de débattre de questions sociales.

Au regard des éléments avancés dans le texte, dont je suppose qu'il a été écrit par les dirigeants de l'APSES, un scandale doit être dénoncé! Mais dans les faits, j'ai bien peur, madame et messieurs les chercheurs que vous ayez été floués. Pire, vous êtes devenus des arguments d'autorité. Quant aux dirigeants l'APSES, rappelons-nous qu'ils nous avaient fait le coup de la disparition des classes sociales des programmes... et qu'ils avaient réussi à mobiliser un certains nombre de personnalités sur cette "inexactitude".

Lionel Lorrain, professeur de sciences économiques et sociales